



Avis de rétention du permis de conduire

Par **francky86**, le **10/02/2009** à **15:03**

Bonjour à tous.

Je souhaiterais avoir des avis sérieux mais extérieurs à mon problème, svp.

Je me suis fait contrôler positif dimanche matin à la sortie d'une boîte de nuit. Là, ok, rien à dire. Donc, direction, l'arrière du fourgon pour l'ethylomètre, je souffle, rien, le truc n'affiche rien?? 2ème fois pareil. On me demande de patienter, normal, je viens d'apprendre qu'il y a un temps à respecter. Je ressouffle, encore rien, cela a duré environ 1 h et au 8ème passage, je tombe sur le cul, l'appareil annonce 0.99 mg/L. Ceci est une première chose.

Maintenant, la chose qui me paraît la plus bizarre:

Sur l'avis de rétention, on m'écrit que je n'ai plus le droit de conduire à partir du 08/02/09 à 3h50, mais sur le même papier, ma mesure d'alcool n'a été enregistrée qu'à 4h50 le 08/02/09, 1h, une heure après mon avis de rétention. Je garde le meilleur pour la fin, en haut du papier, le gendarme a noté que le contrôle avait eu lieu le 09/02/09 à 3h50. Qu'en pensez-vous, faut-il prendre un avocat?

Dans l'attente de vos commentaires & conseils

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **10/02/2009** à **16:46**

Bonjour,

Vous aviez eu un contrôle d'alcoolémie qui a commencé à 3 h 50, c'est l'heure où vous avez été intercepté. À mon humble avis, les informations portées par l'agent verbalisateur, que le contrôle ait duré 30 minutes ou 1 heure ne change rien à votre alcoolémie, alors ?

Quand à l'erreur de date sur votre papier, c'est une erreur de plume. Ce qui compte c'est l'original du rapport qui va être envoyé au procureur.

Par **francky86**, le **10/02/2009** à **18:48**

Bonsoir.

Merci pour la réponse.

Mais le fait d'avoir soufflé 8 fois pour un seul taux relevé, en 1 heure de temps, c'est pas limite cela? Il n'a aucunement protesté comme quoi je soufflé mal ou quoi que soit? En ce qui concerne l'erreur de dates, c'est quand même dommage, c'est un document officiel. Retiré un permis le 08, alors que pour lui, la date du contrôle c'est le 09, heureusement que je travaille pas avec ses plumes iii (un peu d'humour quand même, ça changera rien au problème)

Les 72h expirent demain matin à 3h50, je n'ai rien reçu ce jour, ni étais contacté. A suivre....

Merci encore